

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 10/11/2014

Présents : MM. GUILLAUME, FUSTIER, LAMARTINE, PIREYRE, REYNARD, PODEVIN, et Mmes ROUSSET, TENNEREL, PEYRON, RAYNAUD, PLOS.

Mme CASSAGNE Christelle a donné pouvoir à Mme ROUSSET Michelle
M. PELLETIER François a donné pouvoir à M. LAMARTINE Sylvain

Excusé : M. SOBCZAK Laurent

Absente : Mme DUSSOT Isabelle

Secrétaire de séance : Mme PLOS Josiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2014.

1/ Eclairage Public : Proposition du SIEG

M. BLEUSET du SIEG présente l'étude réalisée par ses services sur le diagnostic de la partie ancienne de l'éclairage public. La vétusté des lanternes et armoires électriques ferait que le renouvellement des différents accessoires ne sera plus possible.

Le coût d'investissement pour la réfection du réseau d'éclairage public s'élève à 43 207,02 € dont 17 000 € environ seront à la charge de la Commune.

2 / Taxe d'Aménagement

Instaurée en novembre 2011, il appartient à l'assemblée de se prononcer sur la modification du taux actuel de 4 %. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de porter ce taux à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2015.

3/Planification d'Urbanisme

M. LAMARTINE Sylvain fait une présentation des différents outils qui sont à la disposition des communes pour la planification de l'urbanisme. Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes mène une réflexion sur l'opportunité de faire un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le Conseil Municipal est intéressé pour qu'une suite favorable soit donnée à cette réflexion et quoiqu'il en soit la Communauté de Communes donnera sa position en début d'année 2015.

4 / Avenants n°2 : régularisation travaux école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires et des suppressions de travaux nécessitent de régulariser par des avenants n°2 avec deux lots le marché public pour la construction de l'école : (Lot n° 08 Carrelage et Lot 09 Electricité).

Le montant initial du marché public, plus les avenants n°1 était de 1 000 642,97 €H.T.

Au vu des avenants n°2 établis par les architectes, Monsieur le Maire est autorisé à les signer.

Le nouveau montant du marché pour la construction de l'école est de 1 001 552,87 €H.T.

5 / Bureau municipal : bilan

Un point est fait sur le fonctionnement du bureau municipal. Après le bilan de fonctionnement, le poste d'un quatrième adjoint n'est pas nécessaire.

6 / Questions diverses

Révision électorale 2014/2015 : penser à vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie jusqu'au 31 décembre 2014, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. (Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Fauchage : ces travaux seront entrepris fin novembre début décembre.
L'entreprise COLAS réalisera le curage des fossés dans la continuité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H30.